

Présentation

Les difficultés psychologiques, les difficultés psycho-sociales, les troubles psychiques et les maladies mentales tiennent une place importante dans la vie de la population.

Dans ce contexte, que vous soyez concerné directement ou indirectement, le Réseau Santé kirikou est à votre disposition dans la province de Namur. Notamment pour apprendre collectivement à mieux prendre en charge les situations et mettre à disposition de meilleurs circuits de soin pour les enfants et les adolescents.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer la capacité des partenaires des réseaux à travailler ensemble et de manière solidaire avec le milieu de vie dans le respect des finalités de chacun et en tenant compte des moyens disponibles.

www.reseau-sante-kirikou.be

Dispositif casemanagement

Madame Laetitia Gailly
Intervenante psycho-sociale.
Téléphone : 0471/592.892
Mail : casemanagement@kirikou.be

Coordination du Réseau

Monsieur Didier De Vleeschouwer
Coordinateur.
Téléphone : 0495/244.162
Mail : coordination@kirikou.be

Programme de consultation et de liaison intersectorielle

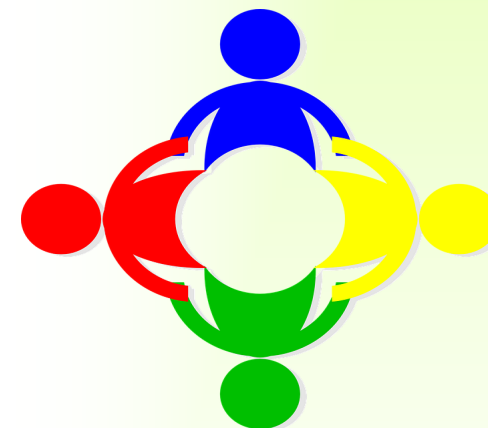
Monsieur Jérôme Petit
Chargé de projet.
Téléphone : 0478/680.652
Mail : Liaison@kirikou.be

Médecins de référence

Docteur Benjamin Wolff et Docteur Corinne Schoonjans
Pédopsychiatres.



Dispositif Casemanagement



**Un outil de concertation
au service du jeune, de
son entourage et des
partenaires du réseau
pour répondre aux
situations complexes**

Présentation

Les difficultés psychologiques, les difficultés psycho-sociales, les troubles psychiques et les maladies mentales tiennent une place importante dans la vie de la population.

Dans ce contexte, que vous soyez concerné directement ou indirectement, le Réseau Santé kirikou est à votre disposition dans la province de Namur. Notamment pour apprendre collectivement à mieux prendre en charge les situations et mettre à disposition de meilleurs circuits de soin pour les enfants et les adolescents.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer la capacité des partenaires des réseaux à travailler ensemble et de manière solidaire avec le milieu de vie dans le respect des finalités de chacun et en tenant compte des moyens disponibles.

www.reseau-sante-kirikou.be

Dispositif casemanagement

Madame Laetitia Gailly
Intervenante psycho-sociale.
Téléphone : 0471/592.892
Mail : casemanagement@kirikou.be

Coordination du Réseau

Monsieur Didier De Vleeschouwer
Coordinateur.
Téléphone : 0495/244.162
Mail : coordination@kirikou.be

Programme de consultation et de liaison intersectorielle

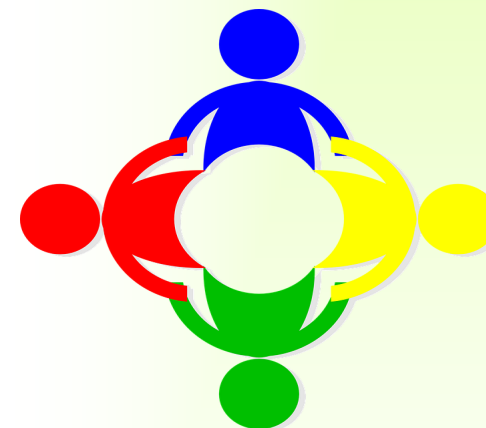
Monsieur Jérôme Petit
Chargé de projet.
Téléphone : 0478/680.652
Mail : Liaison@kirikou.be

Médecins de référence

Docteur Benjamin Wolff et Docteur Corinne Schoonjans
Pédopsychiatres.



Dispositif Casemanagement



**Un outil de concertation
au service du jeune, de
son entourage et des
partenaires du réseau
pour répondre aux
situations complexes**

Qu'est-ce que le dispositif de casemanagement?

Le dispositif de casemanagement est un outil de concertation mis en place pour faciliter et répondre au mieux à des demandes spécifiques. Lorsque les précédentes concertations ont été insuffisantes et aboutissent à une impasse.

L'esprit de celui-ci est de donner une place centrale au jeune et à son entourage dans le respect et la bienveillance de chacun mais aussi dans un principe de subsidiarité, de confier les actions à mener aux intervenants de première ligne.

Il est à savoir que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote initié par le réseau santé kirikou.

Concrètement ?

Pour qui ?

Un jeune en souffrance psychique avérée dont la mise en place du plan de soin n'atteint pas les résultats escomptés et nécessite que les partenaires du réseau de l'enfant/adolescent innovent.

Ces rencontres se feront avec un minimum de 3 personnes dont au moins un acteur de la santé mentale.

Où ?

L'accompagnement et le soutien s'organisent sur le territoire de la province de Namur.

Qui peut prendre l'initiative ?

Tout partenaire impliqué peut initier une concertation ainsi que le jeune et sa famille.

Prise de contact :

Pour introduire une demande et/ou une information éventuelle veuillez vous adresser à

Madame Laetitia Gailly :

0471/59.28.92

ou par messagerie :

Casemanagement@kirikou.be

Pour quelles valeurs ajoutées?

S'il n'est pas nouveau de se concerter entre partenaires du réseau, le dispositif casemanagement a pour objectif de rendre ces rencontres plus efficaces grâce à différents atouts :

- ⇒ Un **accompagnement** sur le plan méthodologique et administratif par un intervenant du Réseau Santé kirikou.
- ⇒ Relier chaque concertation du dispositif par l'élaboration d'un « **réservoir d'expérience** » profitable à tous.
- ⇒ **Anticiper et éviter** les décisions unilatérales qui mettent à mal le réseau du jeune et sa trajectoire de soin.
- ⇒ **Elargir les concertations** en impliquant toutes les personnes qui gravitent autour de l'enfant/adolescent à participer à l'innovation de sa trajectoire de soin .
- ⇒ Une possibilité d'obtenir **une aide financière** pour réaliser une action du plan de soin.

Qu'est-ce que le dispositif de casemanagement?

Le dispositif de casemanagement est un outil de concertation mis en place pour faciliter et répondre au mieux à des demandes spécifiques. Lorsque les précédentes concertations ont été insuffisantes et aboutissent à une impasse.

L'esprit de celui-ci est de donner une place centrale au jeune et à son entourage dans le respect et la bienveillance de chacun mais aussi dans un principe de subsidiarité, de confier les actions à mener aux intervenants de première ligne.

Il est à savoir que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote initié par le réseau santé kirikou.

Concrètement ?

Pour qui ?

Un jeune en souffrance psychique avérée dont la mise en place du plan de soin n'atteint pas les résultats escomptés et nécessite que les partenaires du réseau de l'enfant/adolescent innovent.

Ces rencontres se feront avec un minimum de 3 personnes dont au moins un acteur de la santé mentale.

Où ?

L'accompagnement et le soutien s'organisent sur le territoire de la province de Namur.

Qui peut prendre l'initiative ?

Tout partenaire impliqué peut initier une concertation ainsi que le jeune et sa famille.

Prise de contact :

Pour introduire une demande et/ou une information éventuelle veuillez vous adresser à

Madame Laetitia Gailly :

0471/59.28.92

ou par messagerie :

Casemanagement@kirikou.be

Pour quelles valeurs ajoutées?

S'il n'est pas nouveau de se concerter entre partenaires du réseau, le dispositif casemanagement a pour objectif de rendre ces rencontres plus efficaces grâce à différents atouts :

- ⇒ Un **accompagnement** sur le plan méthodologique et administratif par un intervenant du Réseau Santé kirikou.
- ⇒ Relier chaque concertation du dispositif par l'élaboration d'un « **réservoir d'expérience** » profitable à tous.
- ⇒ **Anticiper et éviter** les décisions unilatérales qui mettent à mal le réseau du jeune et sa trajectoire de soin.
- ⇒ **Elargir les concertations** en impliquant toutes les personnes qui gravitent autour de l'enfant/adolescent à participer à l'innovation de sa trajectoire de soin .
- ⇒ Une possibilité d'obtenir **une aide financière** pour réaliser une action du plan de soin.